



# Dialogue



Organe de l'asbl « Dialogue des Peuples »

*Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvons*

PROSPER HANREZ

15285

SÉNATEUR

\_\_\_\_\_

Mardi 3 août 2016

**- LA BELGIQUE -**

**peut-elle conserver**

**- - LE CONGO ? - -**

*Pourquoi ne pas raconter...*



**TOUTE l'Histoire du Congo ?**

Imprimerie C. de Cauwer, Vieux

— 1968 —

« *On nous cache tout, on nous dit rien* »  
« *Plus on apprend, plus on ne sait rien...* »  
(Jacques Dutronc)

Etonnamment vite, après la reprise du Congo par la Belgique, le discours officiel belge devint celui que l'on trouvait encore dans les manuels d'histoire des années '50 : la continuité entre l'œuvre humanitaire du Roi d'abord, de la Belgique ensuite, que des étrangers jaloux avaient, à un certain moment, osé calomnier...

Tant que la reprise du Congo n'était pas un fait accompli, il y avait les plus impérieuses raisons pour caresser Léopold II dans le sens du poil. La reprise ne pouvait en effet se faire sans sa collaboration.

On peut donc très bien comprendre que, durant cette période-là, le souci du gouvernement belge ait été bien davantage de garder Sa Majesté dans de bonnes dispositions, que de pousser les recherches en ce qui concernait les atrocités commises au Congo.

Au demeurant, on avait ce faisant plutôt bonne conscience : les délégations de pouvoir de l'Etat aux compagnies dans les concessions avaient été supprimées, et les règlements, rendus plus précis sur les questions d'impôts, de réquisitions et de prestations. Quelques subalternes, bien sûr, paieraient les pots cassés. Il semblait que l'on avait fait ce qu'il fallait pour éviter que les excès se perpétuassent ou se reproduisissent. C'était là l'essentiel, on pouvait passer sur quelques détails gênants.

Mais enfin, mises à part la révérence due à la fonction royale et la modération de langage, de rigueur en diplomatie, une chose est claire : depuis le rapport Casement, et encore plus depuis le Rapport de la Commission d'Enquête, plus personne, dans le petit monde politique belge, n'avait de doutes, ne pouvait en avoir. « *Mais aujourd'hui vous savez, avait dit Vandervelde, vous devez savoir, vous ne pouvez plus ignorer, vous ne pouvez plus rester sourds aux plaintes et aux protestations qui s'élèvent de toutes parts.* »

La chose est claire. Si l'on doit reprendre le Congo malgré un enthousiasme très mitigé des Belges pour la chose coloniale, si l'on veut la reprise malgré le Roi et si l'on pousse à ce qu'elle se fasse vite, si finalement la Belgique en effet reprend le Congo, c'est bien parce qu'il s'y passe des horreurs.

La chose étant en train de se faire, et même de se négocier – on a même envie d'écrire « de se marchander », tant tout cela se passe dans une ambiance de maquignonnage – l'usage d'un langage feutré et diplomatique allait de soi. Même, une fois la reprise accomplie, comme le responsable des atrocités congolaises était Roi des Belges, et qu'un certain nombre de ceux-ci y avaient été impliqués, il était compréhensible que le gouvernement belge ne jugeât point nécessaire de publier à son de trompe le détail de ce qui s'était passé. Après tout, la tâche d'un gouvernement n'est pas de faire, au pays qu'il dirige, de la contre-publicité. Et l'oubli peut être une forme de miséricorde.

Ç'aurait été un peu comme ces fautes qui, dans les « bonnes familles » deviennent des secrets dont on ne parle que rarement, et jamais devant les enfants : la grand-père qui buvait et « faisait la vie avec des créatures », la faillite frauduleuse qui avait conduit l'oncle Jules à tâter de la prison, une parente qui avait divorcé et même donné dans la galanterie, etc...

Il y avait un peu de cela dans la Belgique de 1905 : « *Oui, l'oncle Léopold a commis un certain nombre de choses très peu reluisantes. Il ne faut plus en parler. Mais enfin, il faut bien dire que Morel, Casement et tous ceux qui ont critiqué tonton Léo étaient dans le vrai...* »

On aurait compris la discrétion, voire le coup d'éponge. L'amnésie totale et le retour à la proclamation de contrevérités donnent l'impression qu'il devait y avoir autre chose, qu'il y avait, comme on dit, anguille sous roche.

Car, tout soudain, il allait se passer un phénomène inédit, inattendu, curieux, étrange, même... Ce fut un véritable « changement à vue ». La Belgique allait tant et si bien chausser les bottes de Léopold II qu'elle allait aussi le suivre dans son attitude de dénégation systématique de toutes les accusations formulées contre son système. « *La jalousie des marchands de Liverpool* » devint la vérité officielle. Et cela alors même que tous les discours faisant état de ces accusations figuraient toujours, noir sur blanc, dans des numéros récents des « *Annales Parlementaires* ».

Cela mena à une situation remarquablement absurde, voire surréaliste. Un vrai conte à dormir debout !

« *Il était une fois un pays qui ne voulait pas de colonie, alors que son Roi en voulait une. Le Roi colonisa de son propre chef. Il s'avéra que le Roi était très méchant avec ses colonisés. Alors, pour que ça cesse, ses sujets du pays qui ne voulait pas de colonie décidèrent d'avoir une colonie quand même. Mais on s'aperçut alors qu'il n'y avait eu en fait aucune méchanceté du Roi, qui était un bon et gentil Roi. Et le pays qui ne voulait pas de colonie eut une colonie quand même, sans savoir pour quelle raison, au fond, il avait cette colonie !* »

Comprenez qui pourra !

Un exemple : celui de Pierre Orts<sup>1</sup>, un homme qui a une grande réputation, jamais contestée, de droiture et d'honnêteté.

Il en dira notamment ceci : "*Compte tenu des exagérations calculées en vue de soulever l'indignation du gros public – la légende des « mains coupées » fut forgée de toutes pièces pour les besoins de la polémique – les abus n'en étaient pas moins patents et inexcusables.* »

Certes, le ton des dénonciations, notamment de Morel et de la CRA avait effectivement parfois été exagérément pathétique, dans le but de toucher les gens au cœur. Le ton, oui ! Mais les faits n'avaient pas été inventés. Orts lui-même, d'ailleurs, parle d'abus... Donc il y a eu des abus, toutefois les abus dénoncés ont été exagérés ou montés de toutes pièces ? Il faudrait savoir !

D'autant plus qu'Orts poursuit :

« *L'enquête menée en 1905 par la Commission présidée par l'Avocat général à la Cour de Cassation de Belgique, Edmond Janssens, tourna contre l'Etat Indépendant qui l'avait lui-même instaurée.* »

Malheureusement, là, notre perplexité ne fait que s'approfondir, puisque le Rapport de la Commission d'Enquête, dont Pierre Orts fait judicieusement état, mentionne explicitement l'affaire des mains coupées ! Alors pourquoi la traite-t-il de fumisterie ? Non seulement le

---

<sup>1</sup> Pierre Orts, diplomate belge, a été après la reprise du Congo le « ministre des Affaires étrangères » de Jules Renkin, qui lui a confié tous les dossiers relatifs aux relations extérieures du Congo, notamment tous les problèmes frontaliers. Il était en effet le seul diplomate belge à connaître dans le détail les affaires de la colonie de ce point de vue, parce que, en février 1905, il avait été mis à la disposition du Roi qui l'avait nommé alors Chef de Cabinet du Département de l'Intérieur de l'Etat Indépendant du Congo (1905-1908). A ce titre, il se retrouva d'emblée au cœur de la polémique sur les excès lamentables commis au Congo par l'administration léopoldienne, qui devait conduire la Belgique à annexer le Congo en été 1908. Avant même ce tournant historique, dès qu'il en eut l'opportunité, Orts s'employa avec ses collègues du Département à redresser la situation intérieure lamentable de la colonie.

Rapport en parle, mais il en fournit même l'explication, ou du moins l'une de celles qui ont été données : la preuve, par les soldats indigènes, de la « mission accomplie » et de l'emploi des munitions. Bien sûr, la Commission rapporte aussi l'affaire Epondo, le jeune homme qui avait réussi à tromper Casement, affaire que les services de l'EIC avaient déjà montée en épingle. Mais de là à conclure, pour tous les faits de ce genre, y compris ceux admis par la Commission, à un « montage de toutes pièces », il y a de la marge !

Mais il y a encore mieux ! Parlant plus tard d'incidents de 1928 relatifs à la main d'œuvre indigène, le même Pierre Orts, toujours lui, écrivait :

*« Je rentrai en Belgique soucieux. Le spectacle qui s'était étalé sous mes yeux rappelait singulièrement les excès du travail forcé qui naguère avaient ameuté les consciences contre l'Etat Indépendant. Le souvenir s'en était estompé; on faisait confiance au régime belge. Mais il eut suffi que fût révélé l'état de choses actuel pour que notre administration coloniale fût frappée de discrédit et le renom de la Belgique compromis... »<sup>2</sup>*

Il n'y a qu'une explication possible : Quand, au moment de la reprise, il persiste à parler des accusations d'atrocités comme des calomnies, Pierre Orts ne dit pas la vérité et il sait, en parlant ainsi, que ce n'est pas la vérité. Orts ment ! Et quand un homme de sa qualité et de son niveau, occupant les fonctions qui sont les siennes, agit ainsi, il le fait sur ordre, ou du moins parce qu'on l'a convaincu que ce mensonge est nécessaire.

La petite œuvre de Prosper Hanrez<sup>3</sup> (une trentaine de pages) montre que certains ont échappé à cette crise subite et collective d'amnésie et son exposé de 1918 montre à suffisance que l'ignorance de ses collègues était feinte.

Son propos n'est pas de critiquer l'amnésie ou l'hypocrisie de ses collègues. Il écrit pour défendre un projet d'internationalisation du Congo et de toutes les autres colonies. Mais ses allusions au « dossier Léopold II » n'en sont que plus crédibles, puisqu'elles ne sont pas essentielles à son sujet.

Hanrez est vieux en 1918. Il a 66 ans et mourra deux ans plus tard. Cela lui permet de parler en homme qui a suivi les débats sur le Congo depuis le début jusqu'à la reprise. Sous Léopold II il a été, parmi les libéraux, de ceux qui comme Lorand ou Janson ont été sceptique ou hostiles envers les projets du Roi.

Et, comme ses prédécesseurs, surtout Georges Lorand, il combat la colonisation en la traitant d'escroquerie. Il dit à peu près ceci : « *La colonisation, dans laquelle Léopold II a réussi à vous entraîner, ne profite pas à la Belgique, mais uniquement à une minorité de Belges qui s'y enrichissent* ».

Ses arguments sont dépourvus de sentimentalisme humanitaire. Il ne fait mention des atrocités qu'en passant, mais en homme qui sait ce qu'il dit et qui est sûr de ne pas être contredit. Il écrit en sachant que ses lecteurs sont parfaitement au courant.

Mais ces propos devaient rappeler à certains les mots de Vandervelde : *Vous savez, vous devez savoir, vous ne pouvez plus ignorer, vous ne pouvez plus rester sourds aux plaintes et aux protestations qui s'élèvent,..., vous n'avez pas le droit de rester impassibles, de vous laver les mains du sang versé; car si vous le faisiez, si vous refusiez la justice aux indigènes, si vous ne leur donniez pas le pain de vie qu'ils réclament, on pourrait vous appliquer le mot 'Ton frère te demandait aide et protection, tu es resté sourd à son appel; tu ne l'as pas secouru; donc tu l'as tué' »*

---

<sup>2</sup> Pierre Orts, Extrait des *Souvenirs de ma Carrière*, écrits entre 1938 et 1957, page 140

<sup>3</sup> François Auguste Prosper Hanrez, né le 14 novembre 1842 à Tirlemont et décédé le 22 août 1920 à Uccle fut un homme politique libéral belge, industriel et ingénieur des Mines; il collabora avec les frères Solvay. Il fut conseiller communal de Saint-Gilles (Bruxelles), conseiller provincial de la province de Brabant et sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

## Avant-Propos

---

Le travail que je livre à l'examen de mes compatriotes a été fait en 1916, pendant l'occupation allemande, alors que la Belgique était séparée du monde civilisé. Les seuls documents que j'avais à ma disposition s'arrêtaient à 1914, à la veille de l'invasion.

Depuis, des travaux importants ont été exécutés au Congo et certaines exploitations s'y sont développées, notamment les mines de cuivre. Toutefois l'accroissement ne dépasse pas ce qui était prévu et si le produit a été extraordinairement rémunérateur, c'est par suite de la hausse des prix résultant de la guerre.

Mais toutes les observations contenues dans cette note restent debout : il ne peut être contesté que les Belges n'ont cessé d'être induits en erreur par leur Gouvernement ; que le déficit colonial existe et que les profits que l'on retire du Congo ne sont pas pour la Belgique mais pour des particuliers, intéressés dans les entreprises ; que la Belgique supporterait pour eux les charges de la Colonie ; enfin que la mise en valeur du Congo exigera de longues années et d'immenses dépenses.

Les conclusions auxquelles je suis arrivé ne sont donc pas modifiées.

## La Belgique peut-elle conserver le Congo ?

---

Les charges énormes que devait supporter la Belgique pour soutenir sa colonie préoccupaient, dès avant la guerre et l'invasion, tous ceux, trop peu nombreux, malheureusement, qui s'intéressaient aux affaires publiques. Le Congo, qui d'après les promoteurs de l'entreprise, ne devait rien coûter au pays, apparaissait comme un gouffre qui menaçait d'absorber les richesses de la nation.

J'ai lutté contre ceux qui défendaient la politique coloniale, d'abord à la Chambre des Représentants dans la séance du 11 juillet 1893, puis j'ai combattu l'annexion au Sénat dans la séance du 21 septembre 1908. Les événements n'ont que trop justifié mes prévisions.

Il est bien évident que la situation dans laquelle se trouve la Belgique ne lui permet plus de continuer à soutenir, seule au moins, une immense colonie qui pour être mise en valeur, exigera de longues années et des milliards, et dès lors la question se pose :

Que faut-il faire du Congo ?

Pour répondre à cette question, je dois exposer quelle était la situation à la veille de la guerre, après la discussion du budget des Colonies à la Chambre des Représentants, en mars 1914, mais avant tout, il est utile de rappeler sommairement les origines de l'aventureuse entreprise où nous avons été engagés, sans l'avoir voulu, par le Roi Léopold II.

---

## I. — Les Origines

Le Roi Léopold II était un esprit entreprenant et avait le goût des affaires. Ce n'est pas sans raisons que les Américains l'avaient surnommé : « The king of business ». L'existence paisible de chef d'Etat constitutionnel d'un petit pays ne suffisait pas à son besoin d'activité ; il était attiré vers les entreprises lointaines. Grand voyageur lui-même, il aimait à recevoir les explorateurs au retour de leurs voyages ; les régions encore mystérieuses du vaste continent africain l'intéressaient surtout.

On devait le croire animé uniquement de préoccupations scientifiques et humanitaires, lorsque le 12 décembre 1876 il réunissait, au Palais de Bruxelles, une conférence géographique « à l'effet de donner une impulsion vigoureuse à la reconnaissance des territoires encore inconnus de l'Afrique centrale et de créer les bases de la civilisation future ».

Ainsi fut fondée l'Association internationale Africaine.

Au début, on s'intéressait particulièrement à la région orientale de l'Afrique quand Stanley, après son voyage attira surtout l'attention sur la région occidentale. C'est alors, en 1878, que se constitua le Comité d'études du Haut Congo. et en 1884, le roi fonda l'association internationale du Congo.

Le 15 novembre 1884 s'ouvre la Conférence de Berlin qui aboutit, le 26 février 1885, à l'acte général qui neutralisé le bassin du Congo et qui y place toutes les nations sur un pied d'égalité.

L'État du Congo, création personnelle du Roi, était fondé et, le 16 avril 1885, dans une lettre adressée au Conseil des Ministres, qui fut communiquée à la Chambre le 21 avril, le Roi des Belges demande à devenir Souverain du nouvel État qui disposerait des ressources nécessaires.

M. Beernaert, alors chef du Gouvernement, déclare que « la Belgique se trouvera dans cette situation

» favorable de pouvoir, sans être exposée à aucun  
» sacrifice, tirer parti d'une création coloniale qui  
» paraît, d'après le sentiment général, appelée à un  
» grand avenir. »

D'autres déclarations suivent et, en 1890, au Sénat, M. Van Put constate qu'elles sont contradictoires et que l'on pouvait pressentir, dès l'origine, le but poursuivi par le Roi qui, dit-il, animé d'une pensée civilisatrice, veut combattre l'esclavage et adoucir les mœurs des millions d'hommes qui peuplent le continent africain.

En 1893, je constate, à la Chambre, que, si le Pays a suivi avec intérêt les efforts du Roi et de ses courageux collaborateurs, l'entreprise congolaise n'a pas excité son enthousiasme, que, toujours, il l'a considérée avec méfiance voulant y rester étranger ; que la haute Banque et la grande Industrie ont tenu leurs capitaux éloignés de l'entreprise et que c'est à la petite épargne que l'on dût avoir recours, en 1887, pour placer un emprunt à primes d'un type séduisant.

Le chef du Gouvernement, M. Bernaert, avait dit que l'union des deux pays resterait strictement personnelle. Il avait ajouté « que, d'ailleurs, enthousiaste de « l'œuvre du Congo, le pays a cependant expressément » marqué l'intention d'y demeurer directement étranger. Partout et toujours, constate-t-il, cette préoccupation s'est retrouvée. Il a donc été entendu, qu'en aucun cas, la Belgique ne sera impliquée dans les affaires africaines, ni diplomatiquement, ni militairement, ni financièrement. »

On sait que cet engagement n'a pas été tenu.

Le 29 juillet 1889, le Gouvernement est autorisé à souscrire pour dix millions d'actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer de Matadi à Stanley Pool, et le 9 juillet 1890, le Gouvernement demande à la Chambre d'approuver une convention conclue avec le Gouvernement du Congo ayant pour objet de lui prêter 25 millions.

Puis, le Gouvernement révèle qu'il a reçu du Roi

Souverain un testament par lequel il lègue à la Belgique ses droits de Souveraineté sur l'Etat du Congo ainsi que tous les biens, droits et avantages attachés à cette souveraineté.

On sait ce qu'il est advenu de ce testament et à quelles conditions onéreuses le Congo nous a été cédé après que toutes les comptabilités et tous les documents avaient été détruits comme l'auraient fait des banqueroutiers ou des faussaires.

C'est, qu'en réalité, le désintéressement du Roi et ses préoccupations humanitaires ont servi de masque pour dissimuler le but réel qu'il a poursuivi depuis l'origine : acquérir des richesses colossales.

Déjà, avant de s'engager au Congo, il avait envoyé une mission dans le Nord de l'Afrique, au Fezzan, où des voyageurs lui avaient dit avoir découvert d'immenses gisements de natron, ou carbonate de soude, et il avait conçu le projet de construire un chemin de fer jusque Tripoli pour exploiter ce gisement. Mais son importance réelle était fort inférieure à ce que l'on croyait et le projet fut abandonné pour aller recueillir au Congo d'immenses dépôts d'ivoire accumulés dans de véritables cimetières d'éléphants. Plus tard, on y ajouta le caoutchouc récolté au prix de cruautés révoltantes, dévoilées notamment par des missionnaires anglais.

Le Roi rencontra en Angleterre une hostilité qui le jeta dans les bras de l'Allemagne déjà, cependant, menaçante pour notre nationalité et notre indépendance : La Belgique fût sacrifiée au Congo.

Et, dès lors sans doute, le Kaiser compta sur la complaisance de la Belgique, pour le jour où il voudrait envahir la France par sa frontière du Nord. Le Congo, d'ailleurs était, évidemment, convoité par l'Allemagne en même temps que toutes les colonies françaises et la politique coloniale n'a pas été sans influence sur les malheurs qui ont assailli notre patrie.

Les admirateurs de Léopold II, ceux qui projettent de lui élever un monument et qui pourront plus

utilement employer les souscriptions recueillies à soulager les victimes de la guerre, trouveront que je suis injuste envers lui et que je n'apprécie pas la grandeur de son œuvre.

Sans doute, pour la réaliser, il a fallu un rare esprit d'entreprise et une énergique persévérance, mais il a fallu surtout être Roi. C'est comme Roi des Belges que Léopold II a obtenu, au début, le concours d'officiers de notre armée dont beaucoup ont laissé leur vie ou leur santé au Congo. Le Roi n'était-il pas pour eux l'incarnation de la Patrie ? Quant à lui, qui cependant aimait les voyages maritimes puisqu'il avait son yacht, il craignait tellement le climat du Congo qu'il n'y a jamais mis les pieds. Son successeur, alors prince royal, a montré qu'il avait un autre sentiment du devoir en allant explorer la Colonie.

C'est encore comme Roi que Léopold II a obtenu le concours financier de la Belgique, c'est comme Roi, dispensateur des honneurs, qu'il a obtenu les concours de savants, d'ingénieurs, d'industriels, de personnalités même étrangères.

Et que l'on montre donc les avantages que la Belgique a retiré de l'entreprise : Ce sera pour plus tard, dit-on, il faut savoir faire des sacrifices au début. Ces sacrifices sont tels que la Belgique, même sans la guerre eût été hors d'état de les supporter. Quant aux profits futurs, ils ne seront pas pour la nation, mais pour un certain nombre de Belges et d'Etrangers, exploitants, dirigeants, administrateurs ou actionnaires de sociétés. Et la Belgique devrait dépenser des milliards afin de leur donner les voies de communication, la protection et les institutions nécessaires !

Déjà il en est qui se sont enrichis et Léopold II n'a abandonné le Congo à la Belgique qu'après en avoir retiré une immense fortune. Nous savons ce qu'il en a fait et ce qu'il nous en a coûté et vraiment, les Chambres se sont montrées trop complaisantes en votant un témoignage de gratitude de 50 millions à cet habile roi des affaires, pour l'appeler comme les Américains.

## II. — La situation financière en 1914

Les budget colonial s'est soldé en déficit dès la reprise en 1908 où ce déficit était de 3.700.000 francs.

On a, il est vrai, fait apparaître un boni en 1910 et en 1911, mais M. le député catholique Tibbaut a pu dire que c'était « grâce à un faux jour systématique-ment jeté sur la situation budgétaire. »

Le budget métropolitain pour 1914 s'élevait à 1,442,925 francs.

Quant au budget ordinaire de la Colonie, il était de 51,936,000 francs pour une évaluation de recettes de 30,455,276 fr., soit un déficit avoué de 21,484,724 fr.

Et il y avait en outre un budget extraordinaire de 11,139,572 francs, et ce budget, comme l'a constaté M. Tibbaut, comprenait de nombreuses dépenses ordinaires. En réalité, il n'avait, en 1914 comme les années précédentes, d'autre but que de dissimuler le déficit réel qui était d'environ 40 millions.

M. le député Mechelynck a démontré à la séance du 11 mars 1914, que « tous les budgets ont été en » déficit depuis l'annexion et qu'en réalité le boni » n'apparaissait qu'à l'aide de l'aliénation de valeurs » du portefeuille de la Colonie. »

Et que disait M. le ministre Renkin, en 1908, lorsqu'il voulait faire voter la reprise :

« Les comptes de 1905 et de 1906 se sont clôturés » en excédant de 3,184,000 francs en 1905 et de 2,592,000 » francs en 1906. Le budget de 1907 se soldera en » équilibre.

» En 1895, les recettes budgétaires ne dépassaient » pas 6 millions dont 3 millions de subsides, en 1907 » ces recettes atteignent 36 millions.

» Les adversaires de l'annexion affirment que le » déficit est inévitable. Ils font appel à l'ignorance et » à la peur. Ils veulent étourdir l'opinion.»

« Nous voulons l'éclairer. La Colonie doit se suf- » fire, elle n'a pas à fournir de subside à la métropole » et la métropole n'a pas à lui en fournir.

« Je ne dis pas que, dans certaines circonstances, » j'ai d'ailleurs la conviction qu'elle ne se produiront « pas, la métropole ne pourrait pas donner à la Colo- » nie, une subvention sujette à remboursement.....»

M. le Comte d'Ursel, au Sénat, le 27 avril 1908, répondit :

« A entendre le discours prononcé au banc du » Gouvernement, il semblerait que nous marchons à » coup sûr vers un avenir fabuleux, il serait même im- » possible de prévoir quelques années d'équilibre bud- » gétaire instable.... Je ne partage pas leur optimisme.»

Qui donc a étourdi l'opinion si ce n'est le Gouver- nement? La vérité apparaît maintenant. Le déficit n'est plus contestable, il est énorme et il ne fera qu'augmen- ter. Faut-il rappeler que le Ministre après avoir affirmé que la fondation royale avait avancé environ 30 millions à l'Etat Indépendant, a dû reconnaître que c'était inexact.

M. Lorand lui avait demandé : « Avez-vous les comptes du Congo et de la Fondation? » Et il avait répondu : « J'affirme la vérité de ce que j'avance ici, et » l'Etat du Congo a justifié de toutes les sommes que » nous avons admises en compte.»

M. Renkin a invoqué sa bonne foi. Il faut donc admettre que Léopold II lui a communiqué des docu- ments faux et qu'il a été sa victime.

### III. — La Dette Congolaise

D'après la réponse faite par le Ministre à une question que je lui avais posée au Sénat, la Dette consolidée de la colonie se montait au 15 avril 1914

à . . . . .	frs 165.349.200
Et la Dette flottante à . . . . .	» 104.525.000

---

Soit au total . . . . . frs 269.874.200

A la séance de la Chambre du 11 mars 1914, M. Mechelynck constatait que la Dette consolidée a, depuis la reprise, augmenté de 50 millions et que la Dette flottante, de 6 millions, a monté à 85 millions.

Et, disait-il, avec les emprunts que l'on avoue devoir être faits, il y aura fin 1914 pour 120 millions de Bons de Trésor.

« Plus que jamais, a dit M. Mechelynck, je suis » pénétré de la conviction que le Gouvernement a fait » décréter, par les Chambres belges, le transfert du » Congo au compte de la Belgique, à la légère et sans » étude suffisante. »

La vérité, c'est que le Gouvernement n'a rien étudié et qu'il n'a été qu'un instrument entre les mains de Léopold II. Il a obéi aux injonctions du Souverain. L'avenir est effrayant car M. Mechelynck termine son important discours en prévoyant un emprunt d'un milliard pour le Congo seul,

#### IV. — Les mines du Congo

M. Ferdinand Fléchet, le regretté député de Liège, mort en exil, sans doute des conséquences du traitement brutal et cruel qu'il avait subi de la part des bandits allemands dès leur entrée sur notre territoire, disait à la séance de la Chambre du 13 mai 1914 que « les ressources du Congo sont extrêmement minces » eu égard aux sacrifices que l'on croit devoir attendre » de nous. Tandis que les principaux revenus baissent » chaque année, les dépenses augmentent, le déficit » s'accroît, l'avenir est inquiétant ».

Parmi les ressources que l'on faisait entrevoir, on plaçait, en premier lieu, les mines qui, disait-on, constituaient une richesse inestimable.

M. Fléchet, ingénieur de grand mérite, dont la compétence exceptionnelle en matière de mines n'était pas contestée, s'était occupé spécialement de cette question ténébreuse, disait-il, lors de la discussion de l'annexion dans les séances de la Chambre des 3 et 8 juillet 1908. Il avait résumé ses observations en reprochant au Gouvernement de n'avoir pas suffisamment éclairé le Parlement, de n'avoir pas fait contrôler les affirmations des sociétés congolaises en envoyant des ingénieurs capables et indépendants au Katanga.

« Vous avez commis une faute grave, disait-il au ministre. en ne vous renseignant pas et en ne renseignant pas le Pays. Vous avez basé sur la richesse des mines du Congo presque toute l'affaire congolaise et je viens d'établir que vous ne nous avez pas fourni le moindre renseignement économique fondé, au sujet des mines. Et c'est avec des prévisions aussi précaires que vous voulez équilibrer le budget colonial et assurer la construction des voies ferrées.

« Nous ne savons rien du tout : on a exploité pendant un certain temps, avec ou sans bénéfice, des mines d'or que l'on a abandonnées sans doute parce que le prix de revient de l'or était trop élevé ou parce que le rendement des gisements était insuffisant.

« Après cela, on a exploité des mines d'étain et l'on a construit trois fours qui produisaient, a-t-on dit, 1000 kilogrammes de métal par jour. On a de nouveau abandonné cette exploitation pour reprendre l'exploration des mines de cuivre suffisamment préparées pour des productions considérables pendant un temps illimité.

« On n'explique pas toutes ces variations qui nous mettent dans l'inquiétude. Les renseignements sont contradictoires ou erronés ; les actes sont tout à fait illogiques et irrationnels, même déraisonnables. Tout cela justifie les suspensions les plus graves.

« A mon avis, on a surtout en vue de gagner du temps, c'est-à-dire d'en perdre, de façon à atteindre le moment de la reprise et peut-être de finir par exploiter le peuple belge.

« Peut-être n'a-t-on en vue que de faire reprendre les mines ou obtenir des indemnités. »

Et, en 1914, M. Fléchet constate que toutes ses affirmations et déclarations en 1908, 1909 et 1910 étaient absolument exactes. Peut-être un jour viendra-t-il où les mines seront exploitées avec profit, mais on a fait des promesses irréalisables et on a présenté la situation avec ces exagérations formidables. On avait affirmé qu'au Katanga on allait obtenir des résultats

immédiats et que l'on allait exploiter avec la plus grande facilité le cuivre, l'étain et l'or. Nous allons voir ce qu'il en est advenu.

1<sup>o</sup> **Le cuivre.** — D'après la déclaration de 1908, on devait en produire 12.000 tonnes par an, et d'après le Gouvernement, on atteindrait 100.000 tonnes à bref délai.

D'après M. l'Ingénieur Buttgenbach, attaché à la société « l'Union Minière », il y avait dans les principales mines de cette société, à exploiter à ciel ouvert, assez de cuivre pour alimenter le monde pendant un siècle. Et M. Fléchet constate que l'on va produire cette année peut-être 12.000 tonnes et que l'on croit dans quelques années arriver à 30.000 tonnes. C'est loin de ce qui avait été promis !

D'après la mission technique, envoyée par la Société Générale, il y aurait environ 325.000 tonnes de cuivre reconnues, c'est-à-dire à peine la consommation mondiale de six mois.

En 1912, le cuivre brut exporté représentait en tout et pour tout 4.112.400 francs.

2<sup>o</sup> **L'étain.** — On n'a pas produit d'étain. Dans le rapport présenté à l'assemblée générale de l'Union Minière, le 2 décembre 1913, on annonce qu'on explore la région et qu'on a envoyé du matériel. On ne sait où le mettre ni où on prendra l'eau pour le lavage des minerais.

En 1912, on a exporté de l'étain pour 2,868 fr.

3<sup>o</sup> **L'or.** — Du Katanga, il n'est rien venu. La mine de Kilo a donné 4 1/2 millions d'or l'an dernier, mais qu'a-t-il coûté ? On dit qu'il a coûté 1800 fr. le kilogr., mais on n'a pas de détails.

4<sup>o</sup> **Le Charbon.** — Il y a du charbon à Wankie près de Tanganika et à Luano près de la ligne de Sakania à Elisabethville. Mais nous ne savons pas à quel prix on l'obtiendra.

## V. — L'Ivoire

La récolte des immenses dépôts d'ivoire a été nous l'avons vu, le but primitif poursuivi au Congo :

En 1890 on en exportait	54,000 kil.	pour	1,000,000 frs.
En 1891 » » »	142,000 »	»	2,100,000 »
En 1895 » » »	292,000 »	»	5,800,000 »
En 1900 » » »	335,000 »	»	7,036,000 »

En 1906 on n'en a récolté que pour 4,455,175 frs.

En 1912 le chiffre s'est relevé à 6,075,550 francs en commerce spécial. Mais l'ivoire s'épuisera et ce n'est pas sur cela que la Colonie doit compter dans l'avenir.

## VI. — Le caoutchouc

Attiré au Congo par l'ivoire, le Roi Léopold II ne tarda pas à apprendre qu'on n'avait également qu'à récolter une autre matière de grande valeur : le caoutchouc.

Ce caoutchouc, fourni par les lianes, demandait cependant une certaine main-d'œuvre, difficile à trouver au Congo et ainsi on fit appel au travail forcé dans des conditions extrêmement cruelles pour les pauvres nègres et déshonorantes pour leurs exploités.

Mais ce fut le salut financier pour l'Etat Indépendant et la fortune pour son Souverain et pour ceux qui l'avaient suivi.

Le Congo a fourni :

En 1890	74,000 k.	de caoutchouc pour	260,000 fr.
En 1895	176,000 k.	de caoutchouc pour	2,900,000 fr.
En 1898	2,113,000 k.	de caoutchouc pour	15,850,000 fr.
En 1900	l'exportation atteignait une valeur de 28 millions 973,000 fr., et en 1906, sur une exportation d'une valeur totale de 58,277,830 fr., le caoutchouc intervenait à lui seul pour 48,489,310 fr.		

En 1912 la récolte diminuait. Sa valeur était de 5,374,353 francs pour le caoutchouc des herbes et de 29,421,749 francs pour le caoutchouc des lianes, soit au total 34,796,102 francs sur une exportation totale de 59,926,399 francs. C'est encore très important, mais malheureusement, cette ressource est en train de s'effondrer.

Dans son dernier discours à la Chambre des Représentants, en 1914, M. Jourez a exposé ainsi la situation :

C'est vers 1900 que les postes de l'État et les Sociétés exploitant le caoutchouc des lianes reçurent l'ordre de planter des lianes caoutchoutières. La plantation marcha rapidement, de sorte qu'en 1905 on comptait 20 millions de lianes plantées dans les divers postes de l'État.

En 1908, on annonçait qu'on allait planter 20,000 hectares disséminés dans 20 postes dont chacun devait planter 100 hectares de l'essence « Funtumia ». Ces plantations ne donnèrent pas de résultat.

L'État possède aujourd'hui environ 1,000 hectares de plantations d'Hervéas, 1,133 hectares de Funtumia et 400 hectares de Morihot. D'après le rapport officiel l'Hervéa seul paraît devoir donner satisfaction. Comme résultat on prévoit, pour 1913, une vente de caoutchouc de plantations pour 10,000 francs et en 1914 pour 5,000 francs. Dès 1908, M. Jourez avait prédit cet insuccès alors que 600,000 noirs étaient frappés d'une taxe payable en caoutchouc, c'est-à-dire astreints au travail forcé.

Le régime ne pouvait être maintenu par la Belgique. Il fut atténué dès la reprise. Or le caoutchouc des plantations n'avait qu'un rendement insignifiant et tout le caoutchouc exporté du Congo, soit 3 à 4 milliers de tonnes, provenait des lianes de la forêt et des herbes de la brousse.

Les bénéfices énormes réalisés par l'exploitation du caoutchouc ont provoqué des plantations dans d'autres régions et la Malaisie notamment, à développer sa production qui, après 15 ans, est devenue formidable. Cela a amené une baisse du prix qui, de 12 francs le kilog. est tombé à 5 et 7 francs.

Alors, qu'après 30 ans, la production du Congo décroît, que le caoutchouc forestier ou de cueillette menace de disparaître, l'administration cesse de faire des plantations qui ne produiront que dans 7 ou 8 ans.

Ce qui prouve qu'elle désespère de voir un relèvement des prix. Et, ce qui est remarquable et ce qui établit l'infériorité du Congo, c'est que les Belges font des plantations coloniales aux Indes Néerlandaises, aux Straits, à Ceylan, en Egypte, pays où, d'après un rapport de la Direction Générale de l'Agriculture, il y a plus de 50 millions de francs de plantations belges.

Parmi les Sociétés qui exploitaient le Caoutchouc à côté de l'Etat Indépendant, il faut citer en première ligne la Société « l'Abir », fondée au capital d'un million mais sur lequel il n'a été versé que 232,000 francs.

De 1898 à 1904, avec le travail forcé et ses atrocités, le bénéfice annuel fut de plusieurs millions. En 1900 il atteignait 4,869,000 francs.

Après la suppression du travail forcé, le revenu disparaît et l'Etat dû reprendre la concession en 1906.

Tandis que l'on prédisait l'effondrement des prix du caoutchouc, le Gouvernement affirmait sa confiance dans l'avenir. Il ne craignait rien !

## VII. — Les Cultures

En dehors de l'ivoire, du caoutchouc, du cuivre brut pour 4,112,400 fr., de l'or brut pour 3,322,221 fr., la production du Congo se réduit à l'huile de palme pour 1,252,852 fr., aux noix palmistes pour 2,770,879 fr., au copal pour 6,384,861 fr. et au cacao pour 1,115,001 fr. Le reste est sans importance.

Cependant, en avril 1908, dans les discussions pour la reprise par la Belgique, M. le Ministre Renkin traitait ses adversaires de pessimistes. « C'est une » erreur de croire, disait-il, qu'il n'y a que du caout- » chouc au Congo, il y a des cultures de toutes » sortes.....

» J'ajoute que, plus que l'ivoire, plus que le caout- » chouc et plus que les minerais. le développement des » cultures sera, *dans un avenir prochain*, pour la Colo- » nie, une inépuisable source de richesses. »

Ici encore, M. Jourez a fait un clair exposé de la situation.

Dès 1904, l'Etat avait défriché 2.000 Hectares et y avait planté 2 500 plants de caféiers et de cacaoyers.

Or, en 1912, on a exporté en commerce spécial :

Cacao. . . . .	frs 1,115,001
Café . . . . .	» 1,912
Bois . . . . .	» 450
Maïs . . . . .	» 1,118
Riz. . . . .	» 5,567
Vanille . . . . .	» 750
Coton. . . . .	—

Le rapport de la Direction de l'Agriculture du Congo constate, en 1913, que « les Sociétés coloniales » ont jusqu'ici presque sans exception, récolté des produits naturels et n'ont guère entrepris de plantations et d'élevage de rapport.

» Au Katanga l'agriculture serait simplement amorcée »

M. Jourez résume ainsi son très important discours, très documenté :

« Ces faits font prévoir que l'œuvre de la colonisation vraie, c'est à dire de la colonisation du planteur et de l'éleveur sera de longue haleine, puisque, après 25 années, elle apparaît toujours comme étant à ses débuts.

» Les difficultés sont considérables : La nécessité d'alimenter économiquement les exploitants des mines, leur personnel et tous les négociants et habitants de la région, que l'on entrevoit devoir atteindre, prochainement, 25,000 individus, exige des cultures étendues.

» A l'heure actuelle, ces cultures existent à peine et celles qui s'y trouvent sont exclusivement des cultures maraîchères dont les produits sont réservés à l'usage des blancs installés à Elisabethville.

» La colonisation y est, d'ailleurs, purement artificielle, »

Et M. Jourez a montré l'Etat faisant défricher la brousse par fragments d'environ 20 hectares destinés à des fermiers blancs. Une vingtaine de fermes, équipées entièrement par l'Etat, sont exploitées par des Belges, sans capital, arrivés là aux frais de l'Etat qui les loge

et les nourrit et doit leur fournir la main-d'œuvre. Ces frais de colonisation ainsi comprise sont énormes. Une Société financière et pastorale, fondée il y a quelques années au capital de 1 million, eut rapidement épuisé son capital et l'Etat dût lui racheter ses 8 fermes (comprises dans les 20 précitées) et ce qui lui restait de bétail. En deux ans, cette Société avait défriché à peine 60 hectares.

Il paraîtrait que les insectes font des dégâts effrayants et que les champs de maïs, non clôturés, sont saccagés par des troupes d'antilopes.

Pour nourrir une population de 20,000 noirs, il faudrait une culture de 5,000 hectares. Or, en trois ans, on a dépensé 7,089,040 francs pour mise en culture de 350 hectares, aide aux colons, équipement des fermes, rachat à la Pastorale. Et cela continue sans qu'on puisse rien prévoir, les fermiers, étant ravitaillés par l'Etat en argent, main d'œuvre, sans préoccupation du prix de revient de la récolte.

Il faudra, dit M. Jourez, encore beaucoup de temps et d'argent avant qu'il y ait au Katanga une vraie colonisation agricole qui n'est destinée qu'à cultiver des produits destinés à être consommés dans la colonie, toute exportation paraissant devoir être trop onéreuse.

La colonisation blanche se fait péniblement et, si on veut qu'elle n'échoue pas tout à fait, c'est la Direction générale de l'agriculture du Congo qui le dit, il faut à tout prix éviter l'immigration des colons jaunes car alors la situation du colon blanc serait intenable. Or il semble que les mines sollicitent cette immigration.

Que va-t-il donc advenir ?

M. Jourez conclut :

» A part les plantations de la société du Mayumbé,  
» les quelques stations d'études botaniques et d'éle-  
» vage d'Eola, de Zambéi, de Congo, de Lemba (au  
» Mayumbé) et Kalami (Boma), les cultures de quelques  
» missions et enfin quelques vagues plantations de  
» cacaotiers et de caféiers et de très rares troupeaux  
» de bétail appartenant à quelques sociétés autres que

» celles du Mayumbé, la culture, dans l'immense  
» Congo équatorial, n'existe pas.»

C'est également la conclusion de M. Cattier qui, en juillet 1913, disait au conseil colonial: «Nous n'avons  
» pas produit de richesses coloniales. Nous nous  
» sommes contentés de ramasser celles qui s'offraient  
» à nous.»

Que reste-t-il des affirmations tranchantes du Gouvernement ?

### VIII. — La main d'œuvre

M. Renkin, pour faire voter la reprise du Congo, disait en 1908 :

» La question de la main d'œuvre est capitale....  
» Le Pays doit fournir la main d'œuvre nécessaire à  
» son développement.

» L'indigène se civilisera dans la mesure où il  
» acceptera la loi du travail.

» Déjà, en certaines régions, le Mayumbé, le Kasai,  
» le Katanga, le travail libre est pratiqué. Aux chemins  
» de fer du Bas-Congo, l'offre de main-d'œuvre libre  
» est même trop abondante, aux chemins de fer des  
» Grands Lacs, les travailleurs arrivés à l'expiration  
» de leur engagement demandent librement à en con-  
» tracter un nouveau.

» La main d'œuvre se trouve sans trop de  
» difficulté. »

Déjà, en 1887, dans une lettre du 3 Février, au chef du Cabinet, l'administrateur-général du département des Affaires Etrangères du Congo, représentait « les  
» populations comme avides de produits manufacturés  
» qu'ils se montrent généralement disposés à acquérir  
» par le travail. »

Le 11 septembre 1911, M. le Général Thys, dans une conférence faite à Charleroi, rappelait qu'en 1888 il avait dit que les nègres sont des gens courageux, ardents à l'ouvrage ; après 20 ans d'expérience, il déclarait conserver une foi ardente dans l'avenir de la colonie.

Or, le même Général Thys, écrivait le 20 juin 1913, comme Président de la société du Haut-Congo, une longue lettre adressée au Ministre des colonies, dans laquelle il se plaignait amèrement de ce que l'impôt prélevé sur les noirs ne soit pas généralement perçu parce que le noir, en ne payant pas l'impôt, ne travaille pas. « Il s'en suit, disait-il, un arrêt dans le commerce » et une pénurie plus grande encore des produits » alimentaires de première nécessité. »

Et M. Thys prévoyait que les grandes sociétés établies au Congo se verront contraintes de supprimer la plus grande partie de leurs comptoirs qui ne couvrent pas leurs frais généraux. « On s'est buté, disait-il, » à l'apathie de l'indigène, un moment réveillé par » l'annonce de l'impôt, mais bientôt retombé dans sa » torpeur par la non perception et les suites qu'elle » entraîne. La perception régulière de l'impôt et » l'obligation pour tous de s'y soumettre sont les seuls » remèdes à l'état actuel des choses. »

M. Thys n'était pas le seul à réclamer le travail forcé. Toutes les Compagnies congolaises réclamaient la perception de l'impôt « pour que le noir ait l'obligation de travailler ».

C'est donc clair, conclut M. Jourez, on ne peut faire travailler le nègre que par la coercition.

La Commission d'enquête envoyée par le Roi au Congo avait d'ailleurs constaté la répugnance du nègre pour toute espèce de travail. « Ce n'est qu'en faisant » du travail une obligation qu'on pourra amener l'indigène à fournir un travail régulier et que l'on » obtiendra la main-d'œuvre nécessaire pour mettre en » valeur le pays. »

Mais il y a toujours eu, chez les défenseurs de l'entreprise Coloniale, un parti pris de nier l'évidence.

A la Chambre, dès 1893, j'avais insisté sur cette question de la main-d'œuvre qui, comme je le confirmais en 1908, est une question primordiale d'où dépend l'avenir de la Colonie. Déjà au Katanga, cette main-d'œuvre fait défaut pour l'exploitation des mines et la

culture des produits alimentaires nécessaires à la population. Le rapport du Conseil d'administration de l'Union minière du 1<sup>er</sup> décembre 1913 dit :

« Le grave problème de la main-d'œuvre demeure » l'objet de nos constantes préoccupations ; il n'est pas » à la veille d'être résolu. Il est incontestable, l'expérience l'ayant surabondamment démontré, que la » main-d'œuvre indigène fort rare, d'un médiocre » rendement, réclame une éducation méthodique et » prolongée : l'insubordination du natif de la Colonie » et sa paresse rendent inefficaces jusqu'aux mesures » prophylactiques, très dispendieuses, prises pour la » conservation de la race. »

Et on sait que l'on se préoccupe d'introduire au Congo la main-d'œuvre jaune, redoutable à divers points de vue et dont M. Jourez a montré les difficultés et les dangers dans son discours.

Il est donc établi que la main d'œuvre fait défaut pour les mines comme pour les cultures et cependant M. le ministre Renkin affirmait en 1908 : « Le Pays a » été mis en valeur. La culture forestière organisée » de manière à maintenir la richesse des forêts et à » développer les plantations caoutchoutières. Les » cultures vivrières se multiplient. Dans le Bas-Congo » surtout la culture des produits coloniaux donne » d'excellents résultats. »

On a vu cc qu'il en était : le Parlement et le pays ont été trompés

## IX. — L'émigration

Dans sa lettre du 3 février 1889 adressée au chef de cabinet, l'administrateur général du département des affaires étrangères au Congo, montre la colonie ouverte au jeunes Belges en quête de place.

» Ils sont nombreux, disait-il, et ils doivent trouver, comme les fils d'Angleterre et de Hollande, » des carrières à l'extérieur.»

» Et il représentait les populations comme avides » de produits manufacturés qu'ils se montrent généralement disposés à acquérir par le travail.»

Nous avons vu ce qui en était de l'ardeur des noirs pour le travail. Qu'est-il advenu quant à l'émigration au Congo ?

Il y avait au Congo, avant la guerre, 3,307 Belges dont 2,589 fonctionnaires et 718 personnes qui s'occupaient d'affaires diverses. En dehors des Belges, on comptait 2,158 blancs étrangers, se créant des ressources par leur travail. De sorte que la colonie belge occupait 2,876 blancs qui n'étaient pas des salariés de l'Etat, dont 25 % seulement étaient, à divers titres, subsidiés par le Trésor public. Le Congo est donc une colonie de fonctionnaires et d'étrangers. Voilà le résultat de l'émigration. Elle coûte cher à la Belgique.

Il n'y pas d'émigration de travailleurs belges vers le Congo ; ils se dirigent vers les deux Amériques.

Et M. Jourez a révélé que parmi les plus chauds promoteurs de la colonisation il s'en est trouvé qui ont envoyé leurs fils, non pas au Congo, mais au Canada.

Le climat s'oppose à ce que le Congo, devienne pour les Belges, une colonie de peuplement.

L'Européen peut, en observant strictement des règles d'hygiène, vivre sous les Tropiques pendant un assez grand nombre d'années mais il ne s'y acclimate pas et son organisme s'y affaiblit.

C'est en France que nos compatriotes peuvent émigrer, le climat y est même plus doux que le nôtre, les mœurs et la civilisation sont les mêmes. Les deux peuples, surtout depuis qu'ils ont lutté ensemble contre l'invasion allemande, sont unis par des liens de sympathie et de solidarité. Déjà, chaque année, nos travailleurs agricoles des Flandres vont faire la moisson en France et plusieurs centaines de mille Belges y vivent et s'y sont définitivement établis.

## X. — Le Commerce

J'ai donné le chiffre des exportations du Congo pour 1912. Il atteint 59,926,399 francs en commerce spécial, dont 34,796,102 pour le caoutchouc

Les importations du Congo, pendant la même année

se sont élevées, en commerce spécial, à 54,232,878 francs qui se décomposent de la manière suivante :

**A) Pour l'outillage de la Colonie, l'alimentation et les besoins des Blancs**

Allumettes . . . . .	41,519	Francs
Amidon . . . . .	8,961	"
Animaux vivants et fourrages . . . . .	788,867	"
Armes, munitions, buffleteries . . . . .	940,754	"
Bateaux avec machines et pièces . . . . .	3,503,365	"
Bois ouvré et objets en bois . . . . .	204,173	"
Boissons (bière, vin, eau de vie . . . . .	2,922,619	"
Bougies . . . . .	87,174	"
Café . . . . .	92,527	"
Matériel de campements. . . . .	340,986	"
Charbon et briquettes . . . . .	890,287	"
Cordages et filets . . . . .	68,644	"
Couleurs . . . . .	282,621	"
Denrées alimentaires . . . . .	8,130,673	"
Droguerie . . . . .	256,072	"
Graines, semences . . . . .	113,548	"
Habillements et lingerie. . . . .	3,457,890	"
Harnachements et sellerie . . . . .	69,620	"
Huiles et graisses . . . . .	443,912	"
Instruments scientifiques . . . . .	421,266	"
Instruments de musique. . . . .	151,933	"
Machines, mécaniques . . . . .	5,666,431	"
Constructions métalliques . . . . .		
Matériaux de construction . . . . .	1,794,603	"
Mercerie et parfumerie . . . . .	403,279	"
Métaux, rails, tôles, etc. . . . .	7,507,149	"
Meubles et ameublements . . . . .	731,354	"
Papiers, fournitures de bureau . . . . .	696,921	"
Produits chimiques. . . . .	210,597	"
Produits pharmaceutiques . . . . .	508,850	"
Savons . . . . .	261,797	"
Tabacs et cigares . . . . .	611,466	"
	<hr/>	
	41,689,908	Francs

**B) Pour les Nègres**

Bijouterie et horlogerie . . . . .	179,614	Francs
Faïence et poterie . . . . .	125,943	"
Quincaillerie . . . . .	2,070,639	"
Tissus . . . . .	9,831,931	"
Verrerie et verroterie . . . . .	334,804	"
	<hr/>	
	12,542,631	Francs

En forçant le chiffre, on peut admettre que tout au plus, le quart de l'exportation belge au Congo est destiné au commerce d'échange. Le reste n'est qu'une exportation de nos capitaux.

Le commerce spécial d'exportation de la Belgique pour 1912 étant de 3.951.470.572 frs. le commerce d'exportation au Congo n'en représente donc que 1/3 %, c'est à dire qu'il est négligeable.

Quant aux importations du Congo en Belgique, elles ne représentant que 1,2 % de notre commerce spécial d'importation qui était 4.958.009,199 frs en 1912.

Notre commerce avec le Congo est donc insignifiant et notre mouvement commercial prouve suffisamment qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des colonies pour faire du commerce.

En 1908, le commerce français, importation et exportation réunis, était de 10 milliards 691 millions de francs et ses colonies n'y figuraient que pour 1321 millions, alors que l'Angleterre intervenait pour 1.977 millions. Ce qui a fait dire que la meilleure des colonies de la France était Londres. Avec la Belgique le commerce de la France était de 1150 millions et avec les Etats-Unis de 972 millions sans que cela lui coûte rien, alors qu'elle s'épuise pour ses colonies.

Nos colonies, a dit M. Yves Guyot, sont un débouché, non pas pour notre industrie et notre commerce, mais pour l'argent des contribuables.

L'Angleterre tient à ses colonies, mais elle a une situation toute spéciale : isolée, sous la dépendance de pays d'Outremer pour son alimentation et son industrie, elle doit être maîtresse des mers pour assurer sa subsistance et pour cela aussi être sûre du concours de pays lointains par une véritable association. Quant à son commerce, il ne dépend nullement de ses colonies. Elle avait, en 1909, un commerce de 1.094.484.961 livres Sterling dont 283.123.000 livres Sterling avec ses colonies. Et ce commerce, elle le conserverait même si elle abandonnait ses colonies. Elle exportait, en 1909, 59.254.000 livres Sterling aux Etats-Unis, ancienne colonie anglaise.

L'Espagne, avant la perte de ses colonies, en 1894, avait un commerce de 1.182 millions de pesetas ; il était en 1909, de 1.877 millions.

Ce n'est donc pas pour notre commerce que nous devons coloniser le Congo.

### **XI. — Les voies de communication**

En 1893, M. le Ministre Beernaert réclamait pour le Congo cet avantage sans rival de posséder 13.000 kilomètres de voies navigables et, en 1908, M. Renkin disait que le Congo, sur un territoire de 2.350.000 kilomètres carrés, avec une population de 20 millions d'habitants, possède un réseau fluvial navigable d'un développement de 18.000 kilomètres. « Des voies de » communication, ajoutait-il, ont été créées ou sont » en construction. Le chemin de fer des cataractes, » voie de pénétration indispensable, œuvre colossale » jugée presque impossible en 1890, le Chemin de fer » des Grands Lacs, d'autres sont projetés en vue » d'assurer le trafic régulier du produit des mines. »

« Des routes se construisent en vue de supprimer » définitivement le portage. Le système de transport » par automobiles commence à s'introduire.

» Aujourd'hui que l'œuvre est menée à bien, nous » vous proposons de reprendre la Colonie. »

Nous allons voir combien tout cela était inexact. Mais Léopold II voulait se débarrasser du Congo sur le dos de la Belgique et le ministre n'était que l'avocat du Roi.

Ainsi que M. Mechelynck l'a rappelé à la Chambre en 1914, tandis que, d'après les promoteurs au Congo les chemins de fer ne devaient être que l'accessoire des voies navigables, on apprenait par le journal, le Mouvement Géographique, que le dernier bief de Lualaba, celui de Kongolo à Bukana, qui établit les relations entre le Nord et le Sud de la Colonie, ne serait pas navigable. M. le Ministre Renkin ayant fait observer que c'était par suite d'une baisse exceptionnelle des eaux, M. Mechelynck a lu un article de journal qui dit qu'un petit vapeur de 50 tonnes, à faible tirant d'eau,

s'est échoué sur un banc, en octobre, et il a rappelé que des travaux d'amélioration exécutés il y a quelques années au Lac Kisale, il ne reste rien, que la navigation entre Kabalo et Bukam est redevenue impossible pendant six mois de l'année et que le matériel destiné au chemin de fer du Katanga a dû être déposé sur les berges du fleuve où il est resté pendant plusieurs mois attendant que la crue permette de reprendre la navigation. Et on ne peut utiliser que des bateaux de 100 tonnes, ce qui est insuffisant pour des transports importants. Ainsi non seulement la baisse exceptionnelle des eaux mais aussi la disparition des travaux exécutés dans la traversée du Lac Kisale ont arrêté la navigation dans le bief important de 650 kilomètres qui relie le Nord au Sud.

Et alors, sur une interruption de M. Fléchet, le Ministre déclare qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il faudra construire une ligne ferrée du Bas-Congo au Katanga, et il ajoute : « que cela prouve que l'on ne » peut pas baser l'organisation de grands transports » industriels sur les voies d'eau de la colonie. »

Que sont devenus les 18.000 kilomètres de voies navigables ?

M. MECHELYNCK a fait un exposé de la situation du réseau ferré :

« La société des Grands Lacs, sur un capital de » 75 millions, dont l'intérêt et l'amortissement sont » garantis par l'Etat (l'achèvement de Qualaba au » Tanganika et le remboursement des sommes qui » restent dues aujourd'hui s'élèvent certainement à » 8 ou 10 millions) ; la Société du Bas-Congo au Katanga » a déjà employé un capital de 50 millions fourni par » l'Etat au moyen de titres de l'emprunt à 4 % et il faut » achever les 300 kilomètres entre Kambove et Bukama » dont le coût sera de 30 millions. »

« Enfin la continuation de la ligne du Mayumbe, » 100 kilomètres environ, représente une dépense de » 10 millions. Voilà donc 50 millions déjà pour achever » les lignes en cours de construction. »

- » Le programme nouveau comprend :
- » Kambove à Dilolo 750 kilomètres, au taux indiqué par le Ministre des Colonies, coûtera 100 millions ;
- » La ligne du Bas-Congo à Bukama, 1,900 kilomètres, 250 millions ;
- » La transformation du chemin de fer de Matadi à Léopoldville, 1,100 kilomètres, 70 millions. Je me borne à rappeler le rachat de la ligne, sans indiquer ici le coût de ce rachat.
- » La ligne de Stanleyville au lac Albert 1,000 à 1,100 kilomètres, 140 millions de francs ;
- » L'embranchement de Kabalo à Lusambo coûtera, d'après M. le Ministre des Colonies, pour 500 kilomètres, 45 millions.
- » Nous arrivons à un total de plus de 600 millions ; en y ajoutant les millions nécessaires pour l'achèvement des lignes en cours, le programme comporte une dépense d'environ 650 millions, sans tenir compte de certaines lignes accessoires dont il commence à être question et des intérêts intercalaires. »

Tout ceci, d'après les évaluations du Ministre. On peut donc prévoir qu'elles seront largement dépassées et que l'on atteindra le milliard. Et que d'autres dépenses il y aura encore à faire. N'est ce pas effrayant ?

Mais la finance y aura trouvé son compte. Après avoir procuré de très gros bénéfices grâce à des tarifs exorbitants, le chemin de fer de Matadi à Léopoldville doit être complètement reconstruit et les tarifs doivent être fortement réduits. Déjà on a du réduire de 290 francs à la tonne le transport du caoutchouc et la quantité diminue. En fait, c'est l'Etat qui a payé les plantureux bénéfices des actionnaires, car ce sont les marchandises envoyées de Belgique qui ont fourni au chemin de fer 60,000 tonnes à la montée, en 1913, avec une recette de 10 millions, tandis qu'à la descente la recette pour 14,000 tonnes n'a été que de 3 millions. L'affaire va devenir mauvaise. Comme pour l'Abir avec le caoutchouc, on a commencé à négocier la reprise par l'Etat. Or, la Compagnie, sur une immobilisation de 93 millions,

n'a amorti que 3 millions. Cela va-t-il servir de base aux négociations ?

La société des Grands Lacs sera aussi une excellente affaire. Non seulement elle jouit d'une garantie d'intérêts, mais elle a droit aux produits de quatre millions d'hectares et le droit de recherches minières dans le même territoire.

Une nouvelle convention a été signée le 3 juillet 1813 mais n'a pas été soumise à l'approbation des chambres.

## XII. — Les Gaspillages

On vient de voir, par les avantages concédés à la Compagnie des Grands Lacs, avec quelle largesse on dispose des richesses de la colonie. Il en a été ainsi envers nombre de sociétés et même de congrégations religieuses.

Les transports excessifs payés à la Compagnie du Chemin de fer de Matadi à Léopoldville ne sont-ils pas aussi du gaspillage ?

*L'Echo de la Bourse* a critiqué l'accroissement du personnel non actif depuis l'annexion. On a, dit-il, créé à Elisabethville un appareil lourd, compliqué et inutilement onéreux. Les administrations centrales de Boma et d'Elisabethville coûtent 2,703,169 francs ; le service du cadastre coûte 1,033,000 francs pour gérer une recette de 385,000 francs, la direction administrative de la Justice coûte 307,180 francs et ainsi de suite.

Le journal *Le Patriote* a révélé que le Gouverneur général du Congo a acheté un yacht de plaisance « La Mouette » du prix de plusieurs centaines de mille francs, qui ne doit être utilisé que pour ses rares voyages à Banana ou à Matadi, qui ne durent que quelques heures, et alors que dans ces deux villes une habitation confortable est à sa disposition.

Tout compte fait, intérêt du capital d'achat, combustible, rémunération de l'équipage et entretien, les petites promenades du Gouverneur général coûtent 75,000 francs par an et l'acquisition de ce yacht était absolument inutile puisqu'il existe à Boma des vapeurs

suffisamment bien aménagés et notamment « L'Hirondelle ».

Si le gaspillage règne au Congo, il règne également à l'administration centrale à Bruxelles.

Avant l'annexion, en 1906, rappelle le journal *Le Patriote*, le personnel dénombré dans le projet de budget remis au Parlement par l'Etat indépendant, comprenait : 1 secrétaire d'État, 3 secrétaires généraux, 4 chefs de cabinet des secrétaires, 1 trésorier général, 1 trésorier adjoint, 3 directeurs généraux, 3 directeurs, 8 chefs de division, 10 chefs de bureau, 1 bibliothécaire, 3 commis-chefs, 59 commis attachés et dessinateurs, soit en tout 97 fonctionnaires et employés. En outre, le Musée de Tervueren employait 3 agents plus 3 médecins et 7 professeurs pour le cours colonial qui étaient payés par budget métropolitain et qui actuellement sont payés par le budget colonial : ils ne doivent donc pas intervenir dans la comparaison.

En 1909, le secrétaire d'Etat disparu est remplacé par le Ministre, l'administration centrale atteint le chiffre de 119 personnes, soit 22 de plus qu'en 1909.

En 1910, le budget indique 169 agents ; en 1911, c'est 226, en 1912, c'est 254, en 1913 c'est 267 et le budget pour 1914 en comptait 271, soit 174 de plus qu'en 1906. Sans parler des concierges, huissiers, messagers, portiers, magasiniers et femmes de peine dont le nombre a passé de 41 à 62.

Le nombre des directeurs de 2 est monté à 14 ; celui des chefs de division, de 11 à 18 ; celui des chefs de bureau de 16 à 34 ; celui des sous-chefs de 14 à 30. Et le nouveau cadre, adopté en 1913, fait prévoir 5 directeurs généraux, 19 directeurs, 36 chefs de division, 38 chefs de bureau, 37 sous-chefs et 146 commis attachés et dessinateurs, soit un total de 282 personnes.

En attendant, la dépense qui était de 577.623 frs. en 1909, est monté à 1.120.315 francs au budget de 1914.

Enfin le Gouvernement a fait acquérir à Bruxelles pour son installation — l'hôtel des Princes de Croy pour 559,878 francs, et il y a fait exécuter des travaux d'appropriation pour 339,403 francs. En outre, il l'a

fait garnir d'un mobilier qui a coûté 147,709 francs. Soit un total de plus de 1.100.000 francs. Et il y aura encore sans doute des suppléments.

Quand on a fixé le traitement des ministres à 21.000 francs, on n'a pas prévu que leur installation pourrait coûter 50.000 francs par an à la Belgique.

## CONCLUSION :

### Que faut-il faire du Congo ?

Il résulte de l'exposé qui vient d'être fait que, même si la Belgique n'avait pas eu à subir l'invasion et la guerre, la mise en valeur du vaste Congo excédait ses moyens ; sa prospérité y aurait sombré.

Qui peut songer aujourd'hui à continuer cette ruineuse aventure qui exigera des milliards ? La Belgique aura besoin de toutes ses forces pour se relever.

Quels avantages pourrions-nous d'ailleurs retirer du Congo, dans un avenir lointain, si le territoire était en pleine exploitation ?

Il ne faut pas oublier que, par l'acte de Berlin, toutes les nations ont les mêmes droits au Congo. Les puissances réunies ont proclamé « la liberté de la navigation, la proscription des monopoles en matière commerciale, l'interdiction de taxes différentielles. »

Le fondateur de la colonie affectait, en effet, de n'avoir que des préoccupations civilisatrices, promettait de protéger les indigènes, de réprimer la traite et d'interdire le commerce des spiritueux. On sait comment il a tenu ces promesses.

Mais les étrangers aussi bien que les Belges pourront exploiter la colonie. Ils y sont déjà et des Anglais y ont obtenu de grandes concessions. Avant la guerre le cuivre allait aux Allemands. La société minière du Katanga et la société géologique et minière avaient conclu avec le Comptoir d'Escompte et la Société Générale de Paris, une convention par laquelle 51 pour cent du produit des prospections leur étaient attribuées ; une convention analogue se négociait avec la Deutsche Bank.

Et quand même ce seraient des sociétés belges qui récolteraient les bénéfices, faut-il que toute la nation s'épuise pour enrichir quelques-uns ?

En réalité, les Belges n'ont d'autre privilège que de détenir l'administration. Le temps n'est plus où, comme les Espagnols, on possédait des colonies. On ne peut même plus les exploiter comme l'a fait la Hollande pendant longtemps. Et croire que l'on possède une colonie et qu'on en est plus riche est, comme l'a si bien dit Norman Angell, « une grande illusion ».

Et-il donc inutile de coloniser, de mettre en valeur les territoires du Globe non exploités ou mal exploités, alors que l'on pourrait en retirer des richesses pour le bien-être du monde civilisé ?

Evidemment, la question ainsi posée ne permet pas d'hésitation. Il faut coloniser, mais la conséquence logique aussi est que la colonisation devrait être internationale.

Avant la guerre, on pouvait songer à associer, pour une telle œuvre, au moins les grandes nations Européennes. Il ne peut plus être question d'admettre l'Allemagne, nation de bandits, dans une Société de Nations civilisées.

La France et l'Angleterre dont les colonies avoisinent le Congo Belge ne pourraient-elles s'unir à la Belgique pour l'exploiter en commun ? La Belgique serait, alors, indemnisée de ses grands sacrifices et son personnel colonial serait conservé.

On peut même concevoir que l'avenir fusionnera toutes les colonies africaines de telle sorte que l'Afrique toute entière serait exploitée par une Société de Nations.

Des négociations devraient être ouvertes entre la Belgique, la France et l'Angleterre pour rechercher la meilleure solution dans l'intérêt de tous. Le monde civilisé comprendra que la Belgique ne peut assumer seule les charges que comporte la mise en valeur d'un immense territoire africain, alors que les avantages de sa colonisation doivent profiter à tous.